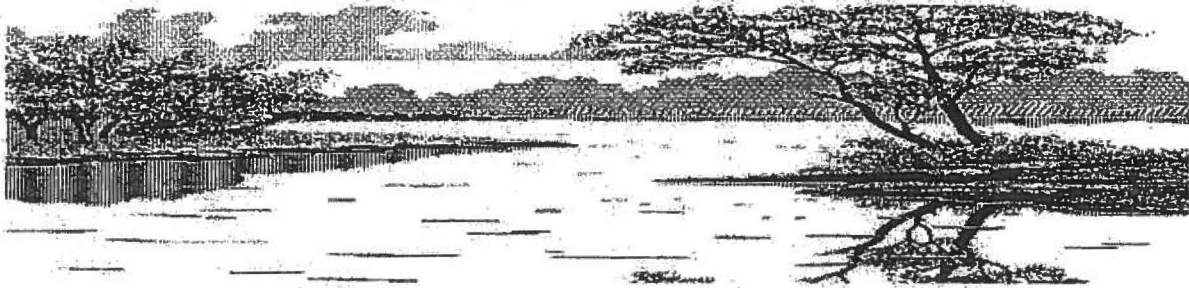


COMITÉ PARC DES RAPIDES INC.



Projet de construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

MÉMOIRE DÉPOSÉ
PAR LE COMITÉ PARC DES RAPIDES
DEVANT LA COMMISSION JOURNEAULT
DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
À VILLE SAINTE-CATHERINE
CE 25^e JOUR DU MOIS DE MARS 2002

À L'ATTENDION DE
L'HONORABLE ANDRÉ BOISCLAIR
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
MINISTRE DE L'EAU,
MINISTRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE
ET AUX AFFAIRES MUNICIPALES

LaSalle, le 25 mars 2002

Madame la présidente,
Monsieur le commissaire,

Mon nom est Louis Salconi et je vous écris à titre de président et porte-parole du Comité Parc des Rapides Inc. Ce Comité, fort d'environ 400 membres résidant dans un rayon de 75 km de Montréal, tient comme mandat premier la protection du patrimoine naturel¹ du fleuve Saint-Laurent et des droits des citoyens riverains qui en sont les héritiers.

Nous constatons aujourd'hui qu'il n'est pas agréable pour les citoyens d'avoir à défendre leur qualité de vie et de faire des pressions, voire même crier leur indignation auprès de leurs élus! Non, ce n'est pas agréable du tout.

Nous ne vous présenterons ni rapports d'études ni statistiques ni courbes (vous les connaissez et en verrez d'autres) et nous ne vous soulignerons pas la liste de tous les enjeux en cause ici; nous ne vous jouerons pas du violon ni ne réciterons de la poésie...

...pour quelques épis de maïs... ...suite...²

Par le présent mémoire, le Comité Parc des Rapides vous signifie ses griefs et recommandations relativement à la décision du ministère des Transports de retenir l'option Nord (132) du projet plutôt que l'option Sud (tracé logique du tronçon de la 30 arrivant de Châteauguay).

- Lors de la première partie des audiences, invoquant une carence de données scientifiques (manque d'études d'impact pour l'une ou l'autre des options de tracé de l'autoroute 30), les réponses à certaines questions se sont avérées n'être que des demi-vérités ou simplement des propos semblant s'enliser dans une rhétorique. tout juste bonne à manipuler les citoyens et à accaparer le temps réservé à la période de questions au détriment de l'ensemble des intervenants;
- Nous jugeons inacceptable que la population autochtone de Kahnawake n'ait pas été informée des enjeux liés à ce projet, ni même invitée à participer aux audiences. Par ailleurs, nous savons que le BAPE est à ce

¹ Incluant la ressource « eau », les habitats humains et fauniques des bassins versants, etc.

² Re : lettre transmise le 22 février au ministre Boisclair dont une copie sera remise lors de cette deuxième partie des audiences, dépôt public le 25 mars 2002.

point professionnel qu'il peut, advenant urgence, s'équiper en conséquence (engager les services d'agences de traduction qui fournissent des casques d'écoute par exemple).

- Nous accusons le manque flagrant d'intérêt de nos élus quant à la santé et la qualité de la vie humaine. C'est le syndrome du « pas dans ma cour » qui se répète ici. Et, à propos d'intérêt, quels sont les véritables intérêts de ceux qui s'apprêtent, de façon évidemment préméditée, à poser des gestes nuisibles à la santé et à l'environnement de nos pairs et dont les conséquences se feront sentir pour les générations à venir? Devrons-nous prochainement inscrire à nos agendas une poursuite en recours collectif contre les promoteurs de l'option Nord et les élus qui leur portent appui? Le dossier des enfants de Duplessis reste d'actualité et nous demandons maintenant si, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'on ne parlera pas un jour, dans un autre contexte, des enfants de la 30.

Par conséquent, et dans l'intérêt présent et futur de toutes les personnes concernées, nous exigeons respectueusement :

- que soit définitivement annulé ce projet de détournement, via la 30, du transport par camions lourds de la 20 et la 40 traversant Montréal;
- que le tracé *option Nord (132)* du projet soit définitivement rejeté — ceci advenant l'obligation d'atteindre les buts fixés par le ministère des Transports, c.-à-d. réduire la concentration de trafic routier traversant l'île de Montréal;
- que l'on entreprenne les travaux pour le tracé *option Sud* (le moindre de deux maux);
- que les argents économisés servent à l'amélioration de la qualité de vie de tous ces citoyens à qui le ministère des Transports tente justement d'en passer une vite.

En terminant, nous aimerions que cette histoire se termine bien et que tous ces citoyens, qui, vivant dans un climat de grande inquiétude, ont malgré tout veillé au grain et défendu leurs droits, puissent retourner à cette quiétude de l'âme et de l'esprit à laquelle ils ont tous droit.

Nous souhaitons vivement que le ministre Boisclair y voie... justement... clair et qu'il entende bien les cris de protestation des citoyens de la 132, de Kahnawake à Candiac et qu'il les entende jusqu'à Québec...



Tracé option Nord (132)

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez au présent mémoire, nous vous prions d'agréer, madame la présidente, monsieur le commissaire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

« signé »

Louis Salconi
Président

CC **L'Honorable Serge Ménard**
Ministre des Transports
Grand Chief Joseph T. Norton
Kahnawake Mohawk Territory
Médias nationaux